

La musique et la danse sont des activités très appréciées du public. La danse notamment a connu un développement considérable au cours des dernières décennies, comme le souligne une étude du Département études et prospectives du ministère de la Culture.

Fort de ce constat, le ministère a décidé la création d'un établissement public national entièrement dédié à la danse : le *Centre national de la danse* qui ouvrira ses portes à Pantin à l'automne 1998.

Dans le domaine de la musique, pour son cinquantième anniversaire, le festival de musique lyrique d'Aix-en-Provence se donne l'occasion de tourner une page de son histoire, Grâce à une organisation administrative et financière renouvelées et à un projet artistique repensé, son directeur, Stéphane Lissner, va le mener vers de nouveaux horizons.

Les musées offrent également l'image du dynamisme : l'exposition *Angkor et dix siècles d'art khmer* permet la confrontation des oeuvres du musée Guimet et du musée de Phnom-Penh. Cet événement muséographique, rendu possible grâce à une mobilisation exceptionnelle, est le fruit d'une longue collaboration entre la France et le Cambodge pour la sauvegarde et la restauration des temples d'Angkor.

Public :

- le Centre national de la danse,
- la Cinémathèque de Toulouse,
- Thessalonique, capitale européenne de la culture

PAGES 2 - 4

Orientations :

- architecture,
- livre ,
- international,
- langue française

PAGES 5 - 9

Un homme, un lieu :

- le festival d'Aix-en-Provence, entretien avec Stéphane Lissner,

PAGES 10 - 11

Panorama :

- l'action de la France en faveur du patrimoine au Cambodge,
- enseignement du paysage dans les écoles d'architecture (suite)

PAGES 11 - 12

Enrichir :

- de Gaulle aux Archives nationales,
- commande publique d'estampes,

PAGES 15 - 16

Ecouter, voir

PAGES 17 - 20

une grande première dans le monde chorégraphique :
la création d'un établissement public national
exclusivement dédié à la danse,

LE CENTRE NATIONAL DE LA DANSE

Philippe Douste-Blazy et Jacques Isabet, maire de Pantin, ont annoncé au cours d'une conférence de presse tenue le vendredi 14 février, la création du Centre national de la danse, implanté à Pantin.

Cette nouvelle institution exclusivement dévolue à l'art chorégraphique devrait ouvrir ses portes au public et aux professionnels au cours du mois d'octobre 1998.

La conférence de presse a eu lieu dans le bâtiment qui accueillera à Pantin, sur les bords du Canal de l'Ourcq, le futur Centre, après une série de travaux concernant le ravalement des façades et les aménagements intérieurs liés au changement d'affectation du bâtiment.

Le bâtiment
du futur
Centre national
de la danse.
Décembre 1996.



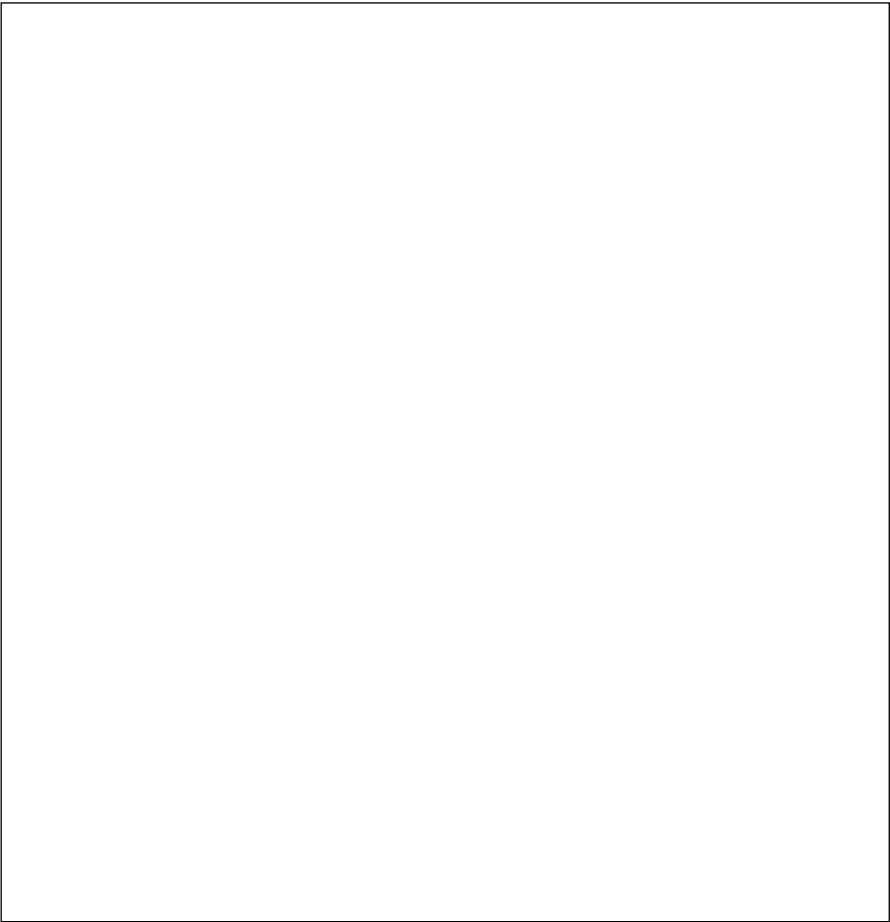
Cet ambitieux projet, appelé à avoir une influence considérable sur la structure et le fonctionnement du monde chorégraphique français est également lié aux récents travaux sur la mémoire de la danse et le patrimoine chorégraphique. Conduits par le département des études et de la prospective du ministère de la Culture, ils ont mis en évidence le besoin, exprimé tant par les professionnels de la danse que par les opérateurs culturels et le grand public, d'un outil institutionnel d'envergure nationale, consacré au développement et à la promotion de l'art chorégraphique.

Ainsi le Centre national de la danse, est-il fondamentalement conçu comme un espace d'accueil, d'échanges et de rencontre : danse classique, contemporaine ou jazz, danse d'ici ou d'ailleurs, danse d'hier ou d'aujourd'hui, toutes ces formes y trouveront leur place.

une pluralité de missions au service des professionnels et du grand public

Le Cnd regroupera les missions confiées jusqu'alors à plusieurs organismes de droit privé institués à l'initiative du ministère de la Culture, dont l'activité et les moyens lui seront intégralement transférés, et en développera d'autres, entièrement nouvelles. Création, diffusion, apprentissage, formation, pratique, information, orientation, conseil social et professionnel, transmission, recherche théorique... feront partie de son champs d'action.

Ces missions seront assurées par quatre départements :



□ *le département de choréologie*, dont la création procède des travaux récents sur le patrimoine et la mémoire de la danse. Il sera chargé d'une fonction totalement nouvelle de production de références et de lieu-ressources, au travers d'une activité multiforme de documentation, de recherche, de conservation et de valorisation du patrimoine choréographique.

□ *le département des métiers de la danse*, qui reprendra en les enrichissant les attributions aujourd'hui confiées au Centre d'information et d'orientation du danseur (Ciod) ; ses interventions s'étendront à l'ensemble des 13000 professionnels du secteur (chorégraphes, assistants, maîtres de ballet, répétiteurs, notateurs, professeurs de danse...) et non plus aux seuls artistes chorégraphiques ; il sera doté d'un *observatoire des métiers de la danse* pourvu des outils nécessaires à une véritable politique de reconversion professionnelle.

□ *le département des formations*, chargé d'assurer la formation professionnelle des artistes chorégraphiques et des professeurs de danse ; dans cette perspective, il poursuivra l'ensemble des activités déjà assurées par l'Association pour la préfiguration du Centre national de la danse (l'A.p.-C.n.d) présidée par André Larquié ; il les renforcera et les élargira par la mise en place de nouvelles formations spécialisées. Ce département sera doté d'une antenne à Lyon.

□ *Le Département de l'action choréographique*, directement issu du Théâtre contemporain de la danse (Tcd), dont l'activité et les moyens sont transférés au Centre national de la danse ; ce département sera chargé d'encourager la création et la diffusion de l'art choréographique, et de favoriser l'élargissement du public des spectacles de danse.

un rôle de portée nationale au service des grandes institutions

Le Centre national de la danse exercera par ailleurs la fonction essentielle de lieu-ressources, qui le conduira à concevoir et faire circuler sur l'ensemble du territoire des programmes pédagogiques, et des projets visant au développement de la culture choréographique (expositions, cycles de conférences, ouvrages et documents de référence...). Cette fonction s'appuiera sur la mise en place d'outils informatiques en ligne (banque de données notamment) accessibles par le réseau télématique.

Cette stratégie de délocalisation au plus près des besoins des usagers sera poursuivie et amplifiée par la multiplication des actions de formation dispensées en région et par la systématisation de l'organisation de sessions d'information et d'ateliers, en lien avec les réseaux des Centres choréographiques nationaux (Ccn), des Ballets

de la réunion des théâtres lyriques de France (Rtlf), des compagnies, des écoles...

espaces et équipements collectifs

Lieu de rencontres entre professionnels et grand public, le Cnd sera organisé en une pluralité d'espaces - espaces de la scène, de la salle, des studios, de la formation, de la recherche théorique - destinés à communiquer entre eux.

Dans le même esprit d'ouverture, de convivialité et de dialogue : 7 à 8 studios de répétition et de présentation, un auditorium, une galerie d'expositions, un centre de documentation (bibliothèque-médiathèque permettant la consultation libre d'ouvrages, de documents vidéo ou l'écoute d'enregistrements musicaux...), un centre d'information et d'orientation des professionnels de la danse, une cinémathèque spécialisée en danse...

un site d'implantation exceptionnel

Le Centre national de la danse sera implanté sur la commune de Pantin (département de la Seine Saint-Denis) où la municipalité met à la disposition de l'Etat un bâtiment remarquable par sa superficie (près de 7 000 m² de surface utile). Sa conception architecturale (due aux architectes Kalisz et Perrotet au début des années 70), offre d'exceptionnelles possibilités d'aménagement de l'espace. Le bâtiment est actuellement occupé par divers services administratifs de la Ville de Pantin qui doivent libérer les lieux au plus tard le 31 décembre 1997.

Cette implantation permettra des collaborations privilégiées avec l'environnement immédiat, particulièrement celui du Parc de la Villette.

travaux

Les travaux de réhabilitation, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le service national des travaux du ministère de la Culture, débiteront en tout début d'année 1998, afin d'assurer une ouverture du Centre national de la danse en octobre 1998.

de nouveaux locaux pour la Cinémathèque de Toulouse

L'inauguration est prévue du 14 au 16 février, avec notamment un hommage à Michel Serrault.

Fondée dans les années cinquante par Raymond Borde, la Cinémathèque de Toulouse possède la troisième collection de films en France.

Ses missions : collecter et conserver l'ensemble des films et documents ayant trait à la cinématographie mondiale qui lui sont confiés ; assurer la diffusion de ses collections ; programmer des actions culturelles.

Désormais dotée de 2 salles (230 et 40 places), possédant les équipements techniques les plus performants, elle propose deux séances par jour, auxquelles viennent s'ajouter des manifestations exceptionnelles.

Le nouveau bâtiment, haut-lieu de l'histoire toulousaine a abrité successivement les Pères doctrinaires au XVIII^e siècle, un parti politique ouvrier espagnol en exil, le marché aux violettes, puis à partir de 1938, un cinéma. Désormais ouverte au public, la bibliothèque permet de consulter 15 000 ouvrages et 3 000 périodiques français et étrangers. Reliée par réseau informatique à la bibliothèque du film (Bifi, voir Lettre n°421) elle donne également aux visiteurs la possibilité de consulter à distance les catalogues des collections papier de la Bifi, provenant du Cnc, de la Cinémathèque française et de la Fémis.

En raison de l'extension régulière de ses collections et de la dégradation des conditions de conservation qu'offrent ses locaux techniques actuels, la cinémathèque entreprendra, au printemps 1997, à Castelnau d'Estrètefonds, la construction d'une nouvelle archive pour stocker les films, les 450 000 photos, les 50 000 affiches et les appareils. Les travaux seront achevés en 1998.

Cinémathèque de Toulouse.

Cinémathèque de Toulouse

Association loi 1901
depuis 1964.

président :

Daniel Toscan du Plantier

directeur : Jean-Paul Gorce

69 rue du Taur,

31 000 Toulouse.

Tél. 05.62.30.30.10.

Fax : 05.62.30.30.12.

Thessalonique, capitale européenne de la culture

Succédant à Copenhague, Thessalonique remet la Grèce à l'honneur, Athènes ayant été en 1985 la première capitale culturelle européenne.

Au carrefour des mondes romains et byzantins, au cœur des Balkans, Thessalonique a l'ambition, sous la direction de son maire Constantinos Kosmopoulos, de rendre hommage à toute la création artistique, de la musique au théâtre, de la peinture à la littérature, de la sculpture au cinéma ou à la danse. Plus de 800 manifestations sont annoncées, avec une forte participation étrangère (Italie, Allemagne, Royaume-Uni, Canada, Turquie, pays balkaniques...).

En France, l'Institut français de Thessalonique, dont la salle a été récemment rénovée, devrait accueillir des manifestations prestigieuses, en particulier une exposition consacrée au décoratif dans l'art au XX^e siècle, réalisée par le Musée de Villeneuve d'Ascq ; la Comédie Française et l'Orchestre national de France y sont également attendus à l'automne 1997. D'autre part, le Musée départemental Albert Kahn, de Boulogne-Billancourt, présentera des photographies du Mont Athos...

**Rens : Ambassade de Grèce,
Aristidis Calogeropoulos-Stratis,
01.49.53.08.58.**

Fax : 01.49.53.07.93.

architecture

Protocole de coopération entre l'enseignement de l'architecture et l'enseignement universitaire

Un protocole de coopération relatif au développement de l'enseignement et de la recherche vient d'être signé entre les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. L'un des enjeux de la réforme en cours des enseignements de l'architecture réside dans le resserrement des liens entre l'enseignement supérieur et les écoles d'architecture, comme le préconisait, dès 1992, le rapport du recteur Frémont sur l'enseignement de l'architecture. Un ensemble de mesures susceptibles de favoriser l'émergence de références communes, de renforcer les échanges d'enseignants et d'experts et de faciliter les réorientations d'étudiants à chaque étape de leur cursus.

Les établissements seront incités à mettre en place des équivalences à l'entrée de leurs cycles d'études dans les disciplines voisines, voire même à organiser des enseignements communs. Les modalités d'autorisation de délivrer les diplômes nationaux d'enseignement supérieur et en particulier le doctorat par les écoles d'architecture, seront étudiées.

Un comité de pilotage, assisté par une commission scientifique consultative, veillera à l'application des dispositions du protocole.

Les treize points du protocole :

□ Le protocole concerne l'enseignement et la recherche en architecture, telle que cette discipline est décrite dans la loi du 3 janvier 1977 et dans la directive de l'Union européenne en date du 17 juin 1985.

□ Sont plus particulièrement concernés les écoles d'architecture placées sous la tutelle du ministère chargé de l'Architecture et les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel qui ont conclu ou concluront avec ces écoles des accords ou conventions de partenariat ou de coopération.

□ Mise en place d'un comité de pilotage constitué des directeurs d'administration centrale concernés et de leurs principaux collaborateurs qui se réunira trois fois par an, au moins, à l'initiative des deux départements ministériels.

□ Ce comité est assisté par une commission scientifique consultative composée de 8 experts nommés par les deux départements ministériels parmi les personnalités représentatives des deux systèmes d'enseignement et de recherche. Deux experts représentatifs des écoles d'ingénieurs, désignés par les membres permanents du comité de pilotage, pourront être appelés à participer aux travaux de la commission consultative.

Le comité soumet à la commission consultative toute proposition ou texte concernant la mise en œuvre du protocole.

□ Les deux départements ministériels s'engagent, au cours de la première année, à étudier les modalités d'autorisation de délivrer le doctorat pour un ou plusieurs établissements d'enseignement de l'architecture, dans la mesure où ils réunissent les conditions pédagogiques et scientifiques requises.

Ils étudient dans le même temps les modalités d'adaptation des statuts d'établissements d'enseignement de l'architecture en référence à la loi du 26 janvier 1984.

□ Les deux départements ministériels s'engagent, au cours de la même période, à procéder à des échanges d'experts au niveau des instances d'évaluation ou d'habilitation respectives actuellement en place ou en voie de constitution dans le domaine de l'enseignement de l'architecture.

□ Les deux ministères prendront toutes initiatives souhaitables, dans le respect de la spécificité et de l'autonomie des établissements, pour favoriser la négociation et les conclusions d'accords ou de conventions de coopération prévoyant des échanges de services, de savoirs ou de savoir-faire, sur toute mission ou compétence d'intérêt commun. Les écoles d'architectures seront par exemple incitées à participer au réseau de télécommunications à haut débit mis en place par le ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Les établissements seront incités à mettre en place des équivalences et à organiser des enseignements communs pour leurs étudiants.

Les systèmes de validation des enseignements dans les écoles d'architecture seront rapprochés des systèmes en vigueur dans les autres établissements d'enseignement supérieur.

Le comité de pilotage dressera tous les ans un bilan raisonné des conventions ou accords conclus.

□ Le comité de pilotage étudiera les conditions dans lesquelles les établissements d'enseignement de l'architecture pourraient être autorisés

par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur, dans le cadre de la loi du 26 janvier 1984, à délivrer les diplômes nationaux d'enseignement supérieur mentionnés dans le décret n°84-573 du 5 juillet 1984 ou à dispenser la formation conduisant à ces diplômes.

□ Les mises à disposition d'enseignants et les détachements seront encouragés et les modalités d'un rapprochement statutaire des corps seront étudiées.

□ Les coopérations scientifiques et matérielles seront encouragées. La commission scientifique consultative sera tenue informée de ces accords et en établira un bilan annuel.

□ Le ministère chargé de l'Architecture sera associé à l'élaboration et à la mise en œuvre du développement stratégique territorialisé retenu dans le cadre des schémas régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche tant au niveau national que régional.

□ Le ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sera associé aux réflexions émanant du ministère chargé de l'Architecture sur la diversification des métiers, les contenus et l'organisation des enseignements et sur l'évaluation pédagogique et scientifique des écoles.

□ Le protocole est conclu pour une durée de quatre ans et donnera lieu à une évaluation au bout de trois ans en vue de préparer son renouvellement.

■ Exportation des architectes français

Un comité interministériel de pilotage des actions en faveur de l'exportation du savoir-faire des architectes français vient d'être créé.

A la suite du rapport Contenay *Architecture et exportation* remis en mai 1995 au ministre de l'Équipement, la direction de l'Architecture et la direction des Affaires économiques et internationales du ministère de l'Équipement ont officialisé conjointement la mise en place du Comité interministériel de pilotage des actions en faveur de l'exportation du savoir-faire des architectes français.

Réuni pour la première fois le 13 janvier 1997 dans les locaux de la Da sous la présidence de François Barré, directeur de l'Architecture, et de Claude Martinand, Daei, le Comité a rassemblé une trentaine de participants publics (ministères de l'Équipement, de la Culture, des Affaires étrangères, de l'Économie et des Finances, de l'Industrie) et professionnels (Conseil national de l'Ordre des architectes, Union nationale des syndicats français d'architectes et Architectes français à l'export) en présence du délégué interministériel aux professions libérales, Edouard de Lamaze.

Les principales propositions d'actions émises par le rapport Contenay ont été étudiées et analysées par le Comité. Un examen détaillé des garanties de financement à l'exportation a été effectué par la Direction des relations

économiques extérieures du ministère de l'Économie et des Finances, avec le concours de la Coface, la Sofaris, le Fasep et l'Ifcic.

Le Comité a établi le programme de travail suivant :

Amélioration des systèmes d'information et d'étude : développer le travail en cours Centre français du commerce extérieur/Architecte français à l'export ;

Formation-Recherche pour l'internationalisation des pratiques : développer les politiques d'échanges dans les écoles d'architecture et une politique de formation continue pour les professionnels ;

Actions de coopération dans une logique géopolitique (détermination de pays cibles) ;

Faire émerger une démarche intégrée : que les professions de la conception et de la maîtrise d'œuvre travaillent ensemble ;

Adaptation/facilitation des aides financières à l'exportation : établissement d'un *vade-mecum* recensant les aides appliquées à l'architecture, amélioration de l'accès aux procédures d'aide à l'exportation (transposition à l'architecture des aides à l'industrie culturelle - Ifcic).

Les cinq groupes de travail placés sous la responsabilité des ministères de la Culture, des Affaires étrangères, de l'Équipement, de l'Économie et des Finances, devront remettre des propositions précises en juin prochain.

Voir aussi les informations du

chapitre écouter, voir,

rubriques expositions et

colloques.

Rens : Da, Pierre Jacquemot,

01.40.15.32.55.

Dossier spécial de la revue d'A

En partenariat avec l'Ifa, un dossier spécial de la revue *d'A* sortira à cette occasion avec une interview de Philippe Douste-Blazy, ministre de la Culture. Ce numéro réunira le maximum de renseignements permettant de mieux comprendre les différents aspects de l'exportation de l'architecture, recensant les atouts et les difficultés, les aides et les partenaires possibles.

livre

la réforme du dépôt légal en région contribue à l'aménagement culturel du territoire en matière de patrimoine écrit

Philippe Douste-Blazy a demandé à Jean-Pierre Angremy, président de la Bibliothèque nationale de France, d'accentuer la contribution de son établissement à l'aménagement culturel du territoire. A ce titre, il devra notamment mener à son terme l'importante réforme du dépôt légal en région. Cette réforme renforce à partir de 1997 la coopération liant depuis cinquante ans la Bnf aux principales bibliothèques municipales françaises, conformément à l'annonce que le ministre avait faite le 7 juin 1996 à l'occasion du congrès de l'Association des bibliothécaires français.

Cette réforme s'inscrit dans la politique de rééquilibrage entre Paris et la province mise en œuvre par le ministère de la Culture dans le souci de faciliter l'accès de tout citoyen à l'information et à la culture. Elle répond à la double préoccupation de la Dll d'amplifier la contribution de la Bnf au développement des bibliothèques municipales à vocation régionale et de constituer des collections reflétant la richesse et la variété de l'édition dans chaque région. Elle s'articule autour de quatre mesures principales :

□ la géographie du dépôt légal est simplifiée et strictement calquée sur les régions administratives en vertu de l'arrêté du 16 décembre 1996 : une bibliothèque par région sera désormais habilitée à recevoir les exemplaires des imprimeurs ;

□ une double procédure de dépôt est maintenue pour les documents imprimés (livres, périodiques, documents graphiques...) : les éditeurs continueront à envoyer en franchise postale quatre exemplaires auprès de la Bnf, alors que les imprimeurs transmettront toujours deux exemplaires des mêmes documents à vingt-neuf bibliothèques qui en assurent la conservation dans chaque région et dans chaque territoire et collectivité d'outre-mer ;

□ l'aide de l'Etat aux collectivités locales concernées sera nettement augmentée et fera désormais l'objet d'une convention prévoyant notamment le versement par la Bnf d'une subvention annuelle de fonctionnement pour cette mission et l'envoi d'un exemplaire des livres édités dans chaque région ;

□ chaque bibliothèque concernée recevra le titre de pôle associé de la Bnf après signature de cette convention.

Devraient bénéficier en 1997 de ces deux dernières mesures, la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, les bibliothèques municipales de Lyon, Caen, Dijon et Besançon, ainsi que la bibliothèque départementale de prêt de Haute-Corse. La réforme sera ensuite progressivement étendue à toutes les autres bibliothèques concernées d'ici l'an 2000.

Les 29 bibliothèques concernées sont les suivantes :

- en France métropolitaine, la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg ;

les bibliothèques

municipales d'Amiens,

Angers, Besançon, Bordeaux,

Caen, Châlons-en-

Champagne, Clermont-

Ferrand, Dijon, Lille,

Limoges, Lyon, Marseille,

Montpellier, Nancy, Orléans,

Poitiers, Rennes, Rouen,

Toulouse, ainsi que la

bibliothèque départementale

de prêt de Haute-Corse ;

- en outre-mer, les

bibliothèques

départementales de la

Réunion et de Mayotte ; les

bibliothèques des services

d'archives de Guadeloupe,

Guyane, Martinique et

Polynésie française ; la

bibliothèque Bernheim à

Nouméa (pour la Nouvelle-

Calédonie et Wallis-et-

Futuna) et la bibliothèque

municipale de Saint-Pierre

(pour Saint-Pierre-et-

Miquelon).

Par cette refonte du dépôt légal en région, la diversification du programme des pôles associés de la Bnf et la réalisation du *Catalogue collectif de France*, le ministère de la Culture intensifie donc l'aménagement culturel du territoire en matière de patrimoine écrit et contribue au développement de grandes bibliothèques territoriales en région qui conservent et offrent à leur public des fonds régionaux exhaustifs.

Rens : Dll, Jérôme Belmon, 01.40.15.73.93.

une étape importante dans le renforcement de la professionnalisation des bibliothèques françaises

Les bibliothèques publiques, municipales et départementales, ont connu un développement exceptionnel au cours de ces dernières années grâce à l'engagement conjoint des collectivités locales et de l'Etat. La richesse et la diversité des collections et des services qu'elles offrent, leur succès public grandissant (7 millions de Français en sont des usagers réguliers) reposent sur la compétence et le dynamisme des professionnels des bibliothèques. Pour les établissements les plus importants, à l'instar des musées et d'autres institutions culturelles, la présence d'un personnel scientifique de haut niveau devient plus que jamais indispensable.

La publication (JO du 3 janvier 1997) de l'arrêté conjoint (en date du 22 novembre 1996) du ministère de la Culture et du ministère de la Fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation, constitue une étape importante dans le renforcement de la professionnalisation des bibliothèques françaises.

Cet arrêté fixe la liste des bibliothèques dans lesquelles sont autorisés plusieurs emplois de conservateur territorial de bibliothèques et un ou plusieurs emplois de conservateurs en chef. Conformément au décret du 2 septembre 1991, les listes ont été établies par la direction du Livre et de la Lecture sur la base des propositions des collectivités territoriales. L'arrêté ne concerne que les bibliothèques pouvant employer plusieurs conservateurs. Pour les bibliothèques des collectivités répondant aux critères du texte

orientation

statutaire (20 000 habitants, 30 000 volumes, 40 000 prêts annuels), le recrutement d'un conservateur est de droit et n'est donc pas subordonné à l'inscription sur cette liste. L'arrêté a permis de prendre en compte les nouvelles propositions émises et les changements intervenus dans les établissements. 458 bibliothèques sont présentes contre 282 précédemment. L'accroissement du nombre de postes susceptibles d'être créés est de près de 40 %. L'arrêté du 22 novembre 1996 ouvre également la possibilité pour 49 établissements importants de créer plusieurs postes de conservateurs en chef.

Ce texte réglementaire devrait permettre aux collectivités de procéder aux recrutements et aux promotions nécessaires au bon fonctionnement de leurs équipements et contribuer à l'amélioration du taux d'encadrement des bibliothèques. La direction du Livre et de la Lecture veillera à la parution d'additifs réguliers.

Rens : Dll, Marion Lorius, 01.40.15.73.74.

L'arrêté du 18 novembre 1996 modifiant l'arrêté du 17 décembre 1992 fixant la liste des établissements ou des services dans lesquels peuvent être créés des emplois de conservateur territorial du patrimoine et de conservateur en chef territorial du patrimoine est paru au *Journal Officiel de la République française* (14 décembre 1996).

On peut souligner l'attachement que portent aujourd'hui les deux administrations française et allemande à ces rencontres Drac/Länder, désormais institutionnalisées.

Rens : Dai, Peter Rupp, 01.40.15.37.57.

relance de la coopération culturelle franco-allemande

Le ministre de la Culture a reçu une importante délégation allemande conduite par Erwin Teufel, plénipotentiaire allemand pour les affaires culturelles franco-allemandes, premier ministre du Land de Bade-Wurtemberg et président du Bundesrat, la deuxième chambre du Parlement allemand.

La relance de la coopération culturelle franco-allemande a été au cœur de cet entretien, dans la perspective du prochain sommet culturel franco-allemand qui devrait se tenir à Weimar en décembre prochain.

Les deux ministres ont réaffirmé leur attachement aux diverses formes de coopération institutionnelle. Ils se sont félicités de la seconde réunion des directeurs régionaux des affaires culturelles français et des responsables culturels des Länder (voir ci-contre). Philippe Douste-Blazy a confirmé son intérêt pour les *Journées culturelles de Fribourg* et pour les *Rencontres musicales franco-allemandes de Karlsruhe*, auxquelles il envisage de se rendre. La coopération entre écoles d'art va être étendue aux domaines des musées, des bibliothèques et des conservatoires. Une invitation très large de responsables culturels allemands, dans le cadre du programme *Courants*, va être organisée.

Les deux ministres se sont réjouis de l'importance des échanges artistiques entre les deux pays. L'année 1997 sera marquée à cet égard par la présentation à Paris de deux grandes expositions, *Les Francs précurseurs de l'Europe* et *Marianne et Germania*, qui ont été l'occasion d'une collaboration entre responsables français et allemands.

La coopération européenne a également été évoquée. Suivant la suggestion de Philippe Douste-Blazy, une procédure de concertation régulière

international

la seconde rencontre Drac/Länder

Une nouvelle rencontre des directeurs régionaux des affaires culturelles avec les responsables des services culturels des Länder allemands aura lieu les 16, 17 et 18 mars prochains.

La première rencontre Drac/Länder de décembre 1995 à Lyon, avait été l'occasion d'affirmer le principe de la régularité de ces réunions ainsi que la nécessité d'y élaborer les bases d'une coopération sectorielle.

Dans un premier temps, la réunion de Lyon a permis aux partenaires de se familiariser avec leurs univers administratifs respectifs. La seconde rencontre évoquera les problèmes plus spécifiques qui se posent aux administrateurs de la culture en France comme en Allemagne. Les thèmes retenus sont : la promotion de la musique contemporaine ; les musées et les nouveaux médias ; la conservation des monuments et le problème de leur sur-fréquentation ; le tourisme comme secteur de croissance ; la coopération franco-allemande dans le domaine de la conservation des monuments et l'avenir du programme de recherche, en vigueur jusqu'au 31 décembre 1996, qui régit cette collaboration ; la promotion culturelle dans les banlieues.

Chaque thème fera l'objet d'une intervention d'un représentant de l'administration française, et d'un représentant de l'administration allemande. L'ensemble des propositions ayant trait à la coopération franco-allemande fera l'objet d'un examen attentif.

va être mise en place afin que les positions française et allemande puissent plus souvent se rapprocher dans les négociations culturelles communautaires. Une démarche commune va être entreprise vis-à-vis de la commission européenne sur le prix du livre.

Le ministre français de la culture a rappelé l'importance attachée par la France à la création rapide d'un fonds de garantie audiovisuel, et a évoqué avec Erwin Teufel l'avenir de la chaîne Arte.

Rens : Dai, Peter Rupp 01.40.15.37.57.

■ coopération franco-québécoise

la 55^e session de la commission permanente de coopération franco-québécoise s'est tenue à Québec. Elle était précédée d'une réunion sur les autoroutes de l'information.

Le programme dédié aux autoroutes de l'information et technologies connexes sera poursuivi et intensifié, de façon à favoriser la promotion de la langue française sur les réseaux et promouvoir une action commune en matière de culture, d'éducation et de recherche. Les secteurs des produits multimédia, du cinéma, du livre et de la chanson, porteurs de retombées économiques importantes, seront privilégiés. Dans cet esprit, une opération de relance du cinéma français, organisée par Unifrance film, est prévue en avril prochain. Le Dai associera à cette opération un *Séminaire Malraux* orienté vers les questions cinématographiques. Enfin, une opération *saison du Québec en France* est envisagée pour 1999.

Rens : Dai, 01.40.15.37.10.

Une opération en faveur des jeunes artistes français et québécois

Philippe Douste-Blazy
annoncera le 26 février la
mise en vente d'un coffret
des œuvres de Félix Leclerc
en France et au Québec,
destinée à alimenter un
fonds pour la promotion des
jeunes artistes français et
québécois.

d'accompagnement, parmi lesquelles figurent la formation au français des fonctionnaires internationaux et l'aide terminologique à la traduction.

Cette politique est modulée en fonction du contexte propre à chaque organisation. Ainsi, la situation du français à l'Onu repose essentiellement sur la mobilisation des pays francophones, tandis que pour les institutions de l'Union européenne, où ce levier n'existe pas, l'élément primordial est la sensibilisation de l'ensemble des Français travaillant en relation avec les institutions communautaires. Ce volontarisme a eu des résultats positifs : plusieurs résolutions sur le multilinguisme ont été votées, par exemple aux Nations Unies le 2 novembre 1995, et des interventions après des manquements au statut du français ont abouti. La situation s'est améliorée dans certains organismes. Le dispositif interministériel mis en place par la France pour faire pleinement respecter le statut du français langue olympique à Atlanta, ainsi que le soutien des pays francophones, ont permis à notre langue d'être très utilisée durant les Jeux.

Pendant, les signes de recul sont sensibles, à l'Onu, dans les institutions de l'Union européenne, à l'Ocde malgré son implantation à Paris, à l'Union postale universelle, à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. La création de nombreux serveurs sur l'Internet dans les organisations internationales a été marquée par le monolinguisme. Les causes de cette dégradation sont bien connues : restrictions budgétaires dans l'interprétariat et les traductions ; rôle majeur de l'anglais dans les instances vouées aux domaines scientifiques, économiques et techniques ; préférence de nombreux Etats pour cette langue de travail (pays d'Asie et de l'ex-Urss ; nouveaux adhérents à l'Union européenne). L'exemple des Jeux d'Atlanta, qui sera repris pour les prochaines échéances olympiques montre qu'une politique à moyen et long terme est efficace, qu'il existe un besoin, au niveau mondial, de recourir à plusieurs langues internationales.

Rens : Dglf, 01.40.69.12.00.

langue française

■ Un rapport sur le statut de la langue française dans les institutions internationales remis au Parlement.

Le rapport retrace l'évolution du français et les actions menées par la France en sa faveur en 1995-1996. Un tableau récapitule les régimes juridiques et la situation de fait pour plusieurs dizaines d'organisations. L'évolution de l'utilisation du français dans certaines organisations est analysée : institutions de l'Union européenne, Nations Unies, institutions intergouvernementales (institutions situées en France, organisations à vocation militaire), et non-gouvernementales (Jeux olympiques, organismes de normalisation).

Pour conserver au français son statut de deuxième langue internationale, le Gouvernement a poursuivi la politique volontariste engagée en 1993 : la vigilance quant au respect de son statut de langue officielle et de travail ; la présence et l'influence des francophones ; des mesures

le Festival d'Aix-en-Provence

Philippe Douste-Blazy, Jean-François Picheral, maire d'Aix-en-Provence, Jean-Marie Messier et Stéphane Lissner, respectivement président et directeur général de l'Association pour le Cinquantenaire du festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence, ont présenté à la presse les manifestations pour 1997 et l'édition 1998 du festival d'Aix-en-Provence.

L'année 1997, compte tenu des travaux d'aménagement du Théâtre de l'Archevêché, sera une période de transition, au cours de laquelle des concerts et des spectacles de danse seront programmés.

Le 13 juillet, William Christie et les *Arts Florissants*, qui ont été les artisans de quelques-uns des plus grands succès du Festival, donneront *les Vêpres de la Vierge* de Monteverdi en la cathédrale Saint-Sauveur.

Le 27 juillet, un hommage sera rendu dans la Cour de l'Archevêché à Gabriel Dussurget, créateur du Festival, disparu en juillet dernier.

Enfin, du 12 au 22 juillet, plusieurs ballets seront présentés dans la cour de l'Archevêché par le Festival *Danse à Aix*, premier festival de danse contemporaine créé en France et qui fête cette année son vingtième anniversaire.

La Cour de l'Archevêché renouera avec la tradition des productions lyriques dès 1998, année au cours de laquelle sera célébré le cinquantenaire de cette grande manifestation, dont Philippe Douste-Blazy a rappelé combien elle avait marqué l'histoire de la vie lyrique de notre pays.

Les productions aujourd'hui légendaires de *Così Fan Tutte* en 1948 et de *Don Giovanni* en 1949, la découverte des voix de Teresa Stich-Randall ou Teresa Berganza, la rencontre des talents d'un Wakhevitch, d'un Derain ou d'un Cocteau, le duo fameux de Montserrat Caballe et de Marilyn Horne dans *Semiramis* et, plus près de nous, les mises en scènes de Robert Carsen, sont autant de jalons de l'histoire du Festival, sous les directions successives de Bernard Lefort et Louis Erlo après celle de Gabriel Dussurget.

Aujourd'hui Aix-en-Provence aborde une nouvelle étape de son histoire, avec notamment une nouvelle

organisation administrative, financière et technique.

Sur le plan financier, l'Etat fournit un effort important qui se traduit par un triplement de sa subvention, tandis que le soutien de la Ville se poursuit ainsi que ceux de la Région et du Département. Le budget du Festival est désormais de 58 MF, dont 28 MF pour les dépenses artistiques. Le montant du financement public est de 30 MF.

Ainsi doté d'un budget de fonctionnement à la hauteur d'ambitions réaffirmées, le Festival d'Aix-en-Provence est appelé à jouer un rôle décisif au cœur de la politique conduite par le ministère de la Culture en faveur des grandes institutions lyriques que sont l'Opéra national de Paris, l'Opéra Comique, et les grandes scènes lyriques en région (dont celle de Lyon est la première à avoir reçu le statut d'Opéra national), comme des associations lyriques, et d'autres festivals parmi lesquels les *Chorégies* d'Orange.

Le Festival d'Aix-en-Provence est désormais apte à s'engager sur la voie d'un véritable renouveau, alliant prestige, vitalité et rayonnement.

Stéphane Lissner, directeur désigné du Festival depuis novembre 1995, a pu, sur ces bases, concevoir un projet artistique nouveau qu'il a présenté le 27 janvier dernier, et dont il expose les grandes lignes pour la Lettre d'Information du Ministère.

.....
 entretien avec Stéphane Lissner,
 directeur du Festival d'Aix-en-Provence



Photo Verhille.

Quel est votre projet artistique pour le Festival d'Aix-en-Provence ?

Le projet artistique que j'ai proposé et qui a été approuvé par les différents partenaires, s'articule autour de ce qui est, je crois une véritable innovation : la création de l'Académie européenne de musique, parallèlement et conjointement à la programmation lyrique.

Il s'agit de réunir pendant deux mois - juin et juillet - une centaine de jeunes artistes, instrumentistes, chanteurs ou compositeurs, âgés de moins de 35 ans, faisant ainsi d'Aix-en-Provence un vivier de nouveaux talents, et un lieu de formation privilégié. Sous l'impulsion de grands maîtres - Pierre Boulez, Régine Crespin... -, ces jeunes artistes, venus de tous pays, pourront approfondir des disciplines essentielles à la vie lyrique, comme le métier de musicien d'orchestre spécialisé dans le répertoire lyrique ou celui de chef de chant ; l'Académie commandera, à la classe de composition, des œuvres qui seront créées et mises en scène dans le cadre du Festival ; des solistes prépareront un ouvrage lyrique qui figurera également dans la programmation du Festival : ce sera, en 1998, *L'infedelta delusa* de Haydn.

Ainsi, vous le voyez, lieu tout à la fois de formation, de commande et de production, l'Académie européenne de musique sera un des moteurs du Festival, qu'elle enrichira en outre de la présence d'un orchestre, l'Orchestre de l'Académie, et participera pleinement à ce nouvel élan que nous entendons donner.

La programmation lyrique elle-même est, bien entendu, au cœur de ce projet artistique, avec un double objectif, de prestige et de renouveau. Fidélité à la grande tradition aixoise oblige : en 1998, le Festival s'ouvrira sur *Don Giovanni*, signé Claudio Abbado et Peter Brook. J'ai souhaité aussi attirer à l'art lyrique d'autres artistes, Pina Bausch par exemple, qui signera la mise en scène du *Château de Barbe-Bleue* de Bartok dirigé par Pierre Boulez. Les autres productions seront : *Ariane à Naxos* de Richard Strauss, dans une scénographie de Stéphane Braunschweig, avec Christoph von Dohnanyi au pupitre de l'Orchestre de l'Académie ; et *Orfeo* de Monteverdi, une coproduction avec le Théâtre de la Monnaie de Bruxelles, signée René Jacobs, et Trisha Brown pour la mise en scène. Il y aura donc 5 productions en alternance du 10 au 31 juillet 1998, soit une trentaine de représentations.

Comment voyez-vous sa place et son rôle dans l'évolution du paysage lyrique français et au-delà, par rapport aux grands festivals internationaux, Salzbourg notamment ?

Je pense que grâce à ce nouvel élan, dû à un projet artistique et à une organisation également renouvelés, le Festival d'Aix-en-Provence est appelé à être, outre un grand rendez-vous

lyrique, un véritable lieu de réflexion sur la musique et la création lyrique, et à jouer ainsi un rôle moteur dans la vie non seulement lyrique mais aussi musicale. Parmi les grands festivals de musique internationaux, dont chacun a son passé, son histoire, ses caractéristiques propres dus au lieu qui les abrite comme aux personnalités artistiques qui les ont forgés, Aix-en-Provence possède bien évidemment sa place, tout comme Salzbourg.

Quel lien peut-on établir entre la tradition, voire la légende, du festival d'Aix et son ouverture à d'autres formes d'expression, d'autres publics ? Pensez-vous que le nouveau projet artistique soit de nature à faire d'Aix pour la musique l'équivalent d'Avignon pour le théâtre ?

Il est difficile de préjuger d'une telle évolution : il a fallu plusieurs décennies et des apports successifs pour que le Festival d'Avignon devienne ce qu'il est aujourd'hui. Mais, ce qui est certain, est que le projet artistique que j'ai souhaité pour Aix-en-Provence est porteur d'une ouverture vers un public élargi, notamment local. Le Festival occupera désormais divers lieux de la ville : places, cours... L'Académie européenne de musique sera le centre de cette ouverture au travers de répétitions publiques, de concerts programmés ou, souvent, "impromptus". Vous voyez donc que loin de rompre avec les grands souvenirs et la grande tradition lyrique qui ont fait le prestige, et éventuellement la légende, d'Aix-en-Provence, il s'agit aujourd'hui d'ouvrir cette manifestation exceptionnelle à d'autres artistes et d'autres publics

Quels sont vos souvenirs personnels du Festival d'Aix ?

Je suis venu souvent au Festival d'Aix-en-Provence... Ils me semblent innombrables !... L'un pourtant me vient spontanément à l'esprit : la merveilleuse prestation de Gabriel Bacquier dans *Don Pasquale*. C'était en 1978.

L'action de la France en faveur du patrimoine au Cambodge

L'exposition *Angkor et dix siècles d'art khmer*, réalisée grâce à une mobilisation exceptionnelle, est le symbole d'une action en profondeur qui s'est développée depuis plusieurs années en faveur de la sauvegarde et de la restauration des temples d'Angkor.

Au cours d'une conférence de presse, le 30 janvier dernier, Philippe Douste-Blazy a tenu à mettre en valeur l'action de tous ceux qui participent au renforcement des liens franco-cambodgiens.

sauvegarder les temples d'Angkor

Dans les années 1850, un missionnaire découvrait les ruines de cette fabuleuse capitale enfouie dans la forêt. Depuis, il y eut toujours des Français pour s'occuper d'Angkor.

Laissés à l'abandon de 1975 à 1990, les temples bénéficient, depuis 1993, d'une action internationale de sauvegarde et de réhabilitation de grande ampleur.

Les conférences intergouvernementales de Paris (janvier 1993) et de Tokyo (octobre 1993), ont conduit à la création d'un Comité international de coordination pour la sauvegarde et le développement du site historique d'Angkor, placé sous la présidence d'honneur de Sa Majesté Norodom Sihanouk, roi du Cambodge. La France et le Japon co-président le Comité et l'Unesco en assure le secrétariat. La Déclaration de Tokyo, adoptée à l'issue des travaux de la conférence, définit les grandes orientations qui doivent présider à une coopération internationale.

C'est dans ce cadre que le ministère de la Culture contribue, aux côtés du ministère des Affaires étrangères, à la sauvegarde et à la réhabilitation du site d'Angkor. Plus de 3 MF ont déjà été affectés. Ces crédits ont servi notamment à :

- la mise en place de chantiers-écoles, destinés à former de jeunes Cambodgiens à la restauration, sur le site de Baphuon, en sollicitant le savoir-faire de l'Ecole Française d'Extrême-Orient ;
- la mise à disposition d'un architecte des bâtiments de France, Jean-Christophe Simon, pour réorganiser la conservation d'Angkor ainsi que le recrutement d'un comptable pour ce service ;
- la participation à la restauration d'une partie des pièces présentées lors de l'exposition *Angkor, dix siècles d'art khmer*, en soutenant l'atelier de restauration du musée national de Phnom-Penh, ainsi qu'aux actions de sensibilisation du public français et international à la sauvegarde d'Angkor (expositions, colloques, manifestations culturelles, publications, etc).

De même, trois professionnels cambodgiens, directeurs au ministère de la Culture, ont été accueillis dans le cadre de l'opération *Courants* en 1996.

"Angkor est un site unique, universel et magique, que nous devons léguer avec fierté aux générations futures."

□ l'édition d'une brochure, coéditée par le ministère de la Culture, sur le pillage des œuvres d'art khmer et disponible auprès de l'Icom.

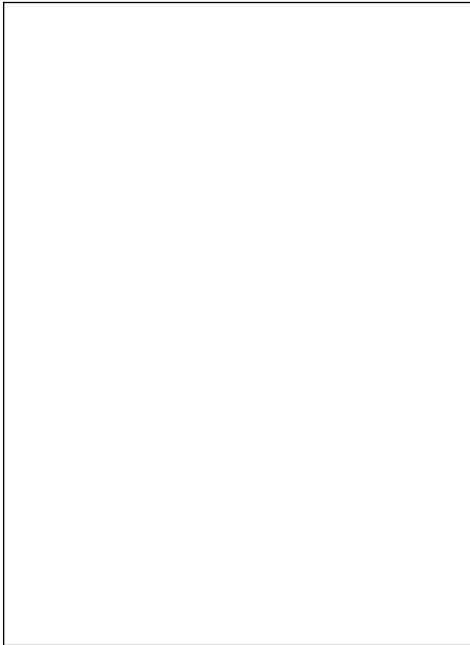
Pour compléter l'action entreprise pour sauvegarder les temples d'Angkor, le ministère de la Culture a décidé de travailler sur d'autres sites patrimoniaux et architecturaux du Cambodge.

Ainsi, une convention sur l'identification du patrimoine architectural et urbain de la ville de Phnom-Penh pour l'élaboration d'un centre de gestion a été signée le 17 octobre 1995. Cette convention a permis depuis trois ans la protection et la mise en valeur du patrimoine architectural de la capitale du Royaume du Cambodge. La plupart des édifices architecturaux ont été construits entre la fin du 19^e siècle et le début des années 1960. C'est à l'Atelier parisien d'urbanisme (Apu) qu'a été confié ce travail.

**Rens : Bruno Favel, Dai, 01.40.15.37.09.
Icom, 1 rue Miollis - 75015 Paris**

Un cycle de conférence avec, entre autres : *Mieux connaître Angkor pour mieux la comprendre, Le XIII^e siècle angkorien et les suivants...*, jusqu'au 26 mars, et un colloque, le 11 mars, *Connaissance de la sculpture khmère, aspects historiques et esthétiques.*
Galeries nationales du Grand Palais, auditorium, Square Jean Perrin
75008 Paris. Rens : Association française des amis de l'Orient,
19 avenue d'Iéna, 75116 Paris, 01.47.23.64.85. Fax : 01.49.52.01.29.

Tête de Jayavarman VII. Grès. Preah khan de Kompong Svay,
fin XII^e - début XIII^e, style de Bayon. Musée national de Phnom-Penh.



Lutter contre le trafic d'œuvres d'art

Dans son allocution, Philippe Douste-Blazy a insisté sur la volonté de la France d'agir contre le trafic illicite d'œuvres d'art : "Cette aide (apportée à l'Icom pour la publication de *Cent objets disparus, pillage à Angkor*) est significative de la détermination de la France à tout faire pour lutter contre les trafics illicites d'œuvres d'art. Vous savez que j'ai souhaité, tout récemment, en plein accord avec notre ambassadeur auprès de l'Unesco, Françoise de Panafieu, (...), accélérer la procédure de ratification par la France de la convention édictée en 1970 par l'Unesco sur ce thème. En juin 1994, la France a mis en place un office central de répression des vols d'objets et d'œuvres d'art à Phnom-Penh. La même année, elle a créé un commissariat spécial appelé police du patrimoine, grâce à un financement du ministère des Affaires étrangères. Ce commissariat a une mission préventive de surveillance et une mission répressive de lutte contre le pillage des monuments. Il est également chargé de la police générale sur les circuits fréquentés par les touristes."

.....
entretien avec Jean-François Jarrige, directeur du musée national des Arts asiatiques - Guimet et commissaire de l'exposition
.....

Angkor et dix siècles d'art khmer

L'exposition *Angkor et dix siècles d'art khmer* a été inaugurée, le 31 janvier, par sa majesté la reine du Cambodge, le Président de la République, Jacques Chirac, Hervé de Charette, ministre des Affaires étrangères et Philippe Douste-Blazy, ministre de la Culture.

Cette grande exposition réunit pour la première fois les pièces maîtresses des deux collections d'art khmer les plus prestigieuses au monde : celle du musée national de Phnom-Penh, pour le Cambodge, et celle du musée national des Arts asiatiques - Guimet, pour la France.

Rassemblant en tout cent treize œuvres - dont soixante-six viennent de Phnom-Penh -, elle permet de suivre les évolutions de la statuaire de l'ancien Cambodge du VI^e au XVI^e siècle. Trois temps forts se dégagent au sein de cette chronologie :

- l'art préangkorien (VI^e - VIII^e siècle), dont les créations comptent parmi les plus belles de tout l'art khmer et présentent une très intéressante diversité stylistique ;
- l'art d'Angkor et de Banteay Srei (IX^e - XII^e siècle) représenté par les œuvres provenant du monument éponyme ;
- l'art du règne de Jayavarman VII, représenté par les œuvres du style de Bayon (fin XII^e - début XIII^e siècle) empreintes de la douceur méditative du célèbre "sourire d'Angkor", aboutissement spirituel inégalé, à une époque où le bouddhisme mahayana prenait le pas sur le sivaïsme et le visnuïsme, privilégiés jusque là.

Le nombre et la qualité des pièces présentées ne font-ils pas de cette exposition un véritable événement ?

Angkor et dix siècles d'art khmer est en effet une exposition tout à fait exceptionnelle - et, en ce sens, un événement - car elle permet de réunir deux grandes collections de sculpture khmère. Deux collections qui, par l'histoire des deux musées, sont complémentaires... C'était un grand rêve de pouvoir réunir les pièces majeures de ces deux grandes collections historiques et d'offrir ainsi le panorama le plus complet et le plus beau de l'art khmer : ce rêve est aujourd'hui réalisé.

Pourquoi ne pas avoir présenté également d'autres chefs-d'œuvre provenant soit d'autres musées soit de collections particulières ?

L'exposition, telle qu'elle est, est remarquable tant par ses dimensions que par sa qualité. Nous avons décidé de nous contenter - si l'on peut dire - de ces deux collections, dont, il faut le souligner, toutes les pièces sont parfaitement connues et documentées.

Combien de pièces viennent du musée national des Arts asiatiques - Guimet et combien du musée national de Phnom-Penh ?

Plus de la moitié des pièces - 66 sur 113 au total - vient de Phnom-Penh. Ayant la chance de pouvoir obtenir pour cette

exposition des prêts d'une importance exceptionnelle, nous avons voulu la saisir... et donner une place importante au musée de Phnom-Penh. Le mouvement des œuvres - qui avaient pour la plupart fait l'objet d'une importante campagne de restauration à Phnom-Penh - a bien entendu été accompagné d'un grand luxe de précautions.

Pouvez-vous nous parler, de façon plus précise, de la restauration ?

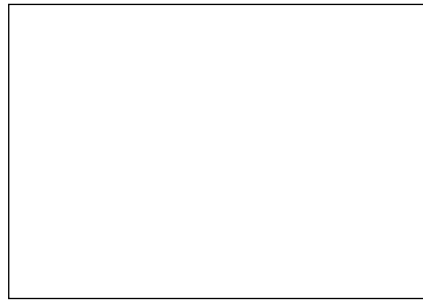
Les œuvres du musée national de Phnom-Penh présentes à l'exposition ont, pour la plupart, été restaurées, qu'il s'agisse d'un nettoyage des surfaces, d'un contrôle de stabilité chimique, ou d'opérations plus fondamentales consistant à restituer à chaque pièce son équilibre et sa cohésion et, dans certains cas, à éliminer les restaurations anciennes et les socles existants. Un atelier de restauration a été, comme vous le savez, créé dans le musée national de Phnom-Penh au début du mois de janvier 1996, à l'initiative des ministères français de la Culture et des Affaires étrangères. C'est cet atelier - qui a pour vocation de former des spécialistes cambodgiens et dont la mise en place et le lancement sont assurés par une équipe de restaurateurs des musées de France - qui a permis de mener à bien l'ensemble des interventions de nettoyage, de désoclage et de restauration légère des œuvres en pierre qui figurent à l'exposition. Seule, la restauration de quelques œuvres majeures en pierre (*Lutteurs* de Koh Ker, *Visnu debout* du Tuol Dai Buon, *Harihara* du Prasat Andet), qu'il n'était pas possible de réaliser au Cambodge, en raison de la complexité des problèmes posés et de la nécessité de procéder à des examens gammagraphiques, a été effectuée à Paris.

On connaît surtout le style du Bayon d'Angkor, l'exposition va-t-elle nous permettre de découvrir d'autres aspects moins connus de l'art khmer ?

Le titre de l'exposition est - je vous le rappelle - *Angkor et 10 siècles d'art khmer...* et elle va en effet nous permettre de réviser certains stéréotypes en offrant une vue d'ensemble d'un art, qui, malgré une unité réelle, est d'une grande diversité. Une partie importante des pièces présentées appartient à la période préangkorienne, c'est-à-dire aux VI^e, VII^e et VIII^e siècles qui précèdent la fondation d'Angkor au IX^e siècle. La présentation permettra notamment de constater que, contrairement aux autres arts d'Asie, l'art khmer tend très vite vers la ronde-bosse.

C'est, en fait, à de véritables sculptures que l'on se trouve très rapidement confronté...

Oui, de véritables sculptures, très grandes, très sveltes... mais aussi très fragiles. Des restaurations anciennes leur avaient restitué les appuis et soutiens que le temps, souvent, avait fait disparaître. Mais ceux-ci interféraient avec le regard et faisaient perdre aux statues leur élégance... Aussi avons-nous fait un effort particulier, dans les restaurations récentes, pour que les soutiens ne soient plus visibles lorsque l'on regarde les statues de face.



L'exposition ne véhicule-t-elle pas aussi un autre message ? N'est-elle pas le signe - que nous attendions - du retour du Cambodge sur la scène culturelle internationale ?

↓
 Visnu couché. Bronze.
 Mébon occidentale, Angkor.
 2^e moitié du XI^e siècle,
 style du Baphuon.
 Musée national
 de Phnom-Penh.

L'exposition marque en effet le retour du Cambodge sur la scène culturelle internationale et attire l'attention sur la nécessité de se mobiliser pour défendre le patrimoine de ce pays. La France et d'autres pays, comme le Japon, participent activement, depuis 1993, à la sauvegarde et à la réhabilitation de sites patrimoniaux et architecturaux du Cambodge, au premier rang desquels les temples d'Angkor. Il faut que l'action internationale se développe pour préserver et pour restaurer ce patrimoine qui est tout à fait unique au monde.

L'exposition Angkor et dix siècles d'art khmer a été organisée par la Rmn/musée national des Arts asiatiques - Guimet, la National Gallery of Art de Washington, et le Gouvernement royal du Cambodge, avec le concours du ministère des Affaires étrangères et de l'Afaa. Elle a été réalisée, à Paris, avec le soutien du groupe Lyonnaise des Eaux et du groupe GTM - Entrepose. Angkor et dix siècles d'art khmer sera, après Paris, présentée à la National Gallery of Art de Washington (du 30 juin au 28 septembre 1997), au musée Métropolitain de Tokyo (du 28 octobre au 21 décembre 1997), puis au musée municipal des Arts d'Osaka (du 15 janvier au 22 mars 1998).

L'Ecole française d'Extrême-Orient

L'Efeo, créée à Hanoi le 15 décembre 1898, obtient en 1907 la responsabilité de la conservation du site d'Angkor. A partir de 1956, le gouvernement du Cambodge confie à l'Efeo la conservation d'Angkor, celle du musée national de Phnom-Penh ainsi que l'exclusivité des recherches archéologiques. Les événements que connaît le Cambodge à partir des années 1970 obligent l'Ecole à abandonner le site. A la fin de 1991, l'Efeo reprend en partie son travail. Elle a pour mission l'entretien et le débroussaillage du site, l'édition de documents topographiques des monuments d'Angkor. Elle participe également à la remise en état des sculptures du site en établissant un inventaire informatisé dans le but de réhabiliter entièrement la collection et de constituer un instrument de travail indispensable à la connaissance du patrimoine angkorien.

De Gaulle aux Archives nationales

Un ensemble exceptionnel ...

Neuf manuscrits du général de Gaulle, rédigés entre le 4 juin et le 12 août 1944, viennent d'entrer aux Archives nationales. Il s'agit de :

- cinq télégrammes adressés par lui, alors qu'il était président du Gouvernement provisoire de la République française à Alger (Gprf), à quatre de ses ministres - Queuille, Massigli, Pleven et Bonnet -, pendant le voyage qu'il fit à Londres du 4 au 16 juin 1944. Il les informe de ses entretiens politiques, diplomatiques et militaires avec, notamment, Churchill, Eden et le général Eisenhower, leur fait part des difficultés qu'il rencontre et leur donne ses instructions en conséquence ;
- un contre-projet de proclamation aux "Citoyens de France", écrit dans la nuit du 4 juin pour qu'Eisenhower substitue ce texte à celui qu'il avait préparé pour le débarquement et que de Gaulle jugea inacceptable ;
- une lettre de remerciement à Churchill, le 16 juin, pour l'accueil reçu de la part du gouvernement britannique ;
- un télégramme expédié de Washington à Queuille, Massigli et Pleven, le 9 juillet, tirant les conclusions de ses entretiens du 6 au 8 avec le président Franklin Roosevelt ;
- une note "Pour Paris et les grandes villes occupées" donnant ses directives aux résistants le 12 août.

Ces textes ont été publiés dans leur version définitive, soit dans les *Mémoires de guerre* du général de Gaulle, soit dans l'édition de ses *Lettres, notes et carnets*, alors que nous disposons ici des manuscrits de premier jet, chargés de corrections, montrant l'importance qu'attachait de Gaulle à préciser sa pensée jusque dans ses moindres détails.

... d'une importance capitale ...

- *Par leur date.* Ils s'inscrivent dans une période cruciale (de la veille du débarquement allié en Normandie à la veille de celui de Provence, le 15 août). Cinq semaines qui ont décidé du sort de la France.

- *Par leur contenu historique.* On saisit sur le vif les efforts du général de Gaulle pour garantir l'indépendance de la France après la victoire. Il réussira *in extremis* à imposer aux Alliés la légitimité de son pouvoir contre la légalité de celui de Vichy.

- *Par leur charge émotionnelle.* La Libération est restée pour les Français un événement mythique, marquant pour eux la fin de la guerre -bien plus que le 8 mai 1945-, l'annulation de la défaite et de l'armistice, le triomphe de la Résistance. Ces manuscrits appartiennent à l'histoire de France et rien ne pourra remplacer l'émotion qui naît à la vue de ces brouillons, témoins d'une épopée.

... complétant le fonds de Gaulle des Archives nationales.

Les archives politiques du général de Gaulle sont conservées aux Archives nationales, comme celui-ci l'avait prévu. Il s'y trouve en particulier douze autres manuscrits de télégrammes pour la même période de juin à août 1944. Ceux qui viennent d'entrer ont donc retrouvé la place naturelle que les vicissitudes de la guerre leur avait fait quitter ■

enseignement du paysage dans les écoles d'architecture (suite)

Etat des principaux lieux de l'enseignement du paysage dans les écoles d'architecture en France :

- Bordeaux : diplôme Dplg de paysage ;
- Grenoble : enseignement de l'histoire des paysages des Alpes en liaison avec l'université de Turin, Versailles, l'Ecole nationale supérieure du paysage ; cours sur les paysages ruraux prenant en compte certaines infrastructures telles que les canaux ;
- Marseille : l'équipe de recherche *Artopos* étudie l'architecture, l'art du jardin, la composition urbaine dans le midi méditerranéen français ;
- Lille : Cea *Paysage et projet urbain*, qui aborde la question du paysage urbain et des friches industrielles ;
- Versailles : Cea comportant un enseignement sur l'histoire des jardins, *Jardins historiques et paysage* ; enseignement commun avec l'Ecole nationale supérieure du paysage ; les thèmes qui touchent au rapport territoire-paysage font l'objet d'un cours ;
- Paris-La Villette : Dea *Jardins, paysages, territoires*, qui rassemble plusieurs enseignants autour de la démarche paysagère ; la place du paysage dans le rapport des sociétés à leur environnement ; les cultures du regard dans une perspective historique ; l'histoire littéraire et artistique du paysage ; la logique bio-écologique et dynamique des paysages ;
- Paris-La Défense : un enseignant coordonne des cours sur le sens de l'espace et de la nature suivant les cultures ;
- Paris-Tolbiac : un cours de "projets libres sur le paysage".

Rens : Da, Jacques Sautereau, 01.40.15.32.80.

Une commande exceptionnelle d'estampes

En décidant la réalisation d'un ensemble important d'estampes par le biais de la commande publique, Philippe Douste-Blazy a souhaité manifester son intérêt pour les activités des ateliers spécialisés dans ce métier d'art, tout en enrichissant les collections publiques d'œuvres réalisées par des artistes contemporains.

Technique mise au point au XV^e siècle, simultanément au progrès de l'imprimerie et de l'industrie du papier, l'estampe a tout au long de son histoire attiré de nombreux créateurs, y compris les grands noms de l'art de ce siècle : Picasso, Matisse, Bran van Veld. La France apparaît ainsi comme l'un des centres de ce type de production, bénéficiant d'un savoir transmis depuis des siècles. Aujourd'hui, elle compte de nombreux artisans dans ce domaine, tandis que l'apprentissage des métiers de l'estampe continue d'attirer des jeunes, notamment à l'école Estienne.

Cette commande publique d'estampes, organisée par la délégation aux Arts

Commande publique d'estampes. Djamel Tatah.

plastiques, permet une nouvelle rencontre de l'artiste et de l'artisan, dans une démarche où le savoir-faire français est inégalé. Quarante artistes français ou résidant en France ont été invités à travailler avec une trentaine d'ateliers spécialisés en gravure, lithographie, sérigraphie et phototypie. Les estampes, dont le thème était libre, ont été tirées à cent exemplaires de format 56x76 cm ou 75x105 cm. Les papeteries d'Arches se sont associées à cette commande, en fournissant aux ateliers les feuilles nécessaires à l'impression ainsi que les coffrets permettant de préserver ces œuvres.

Témoignant de la qualité des ateliers situés sur le territoire national comme de la diversité stylistique de la création contemporaine, les œuvres seront diffusées auprès de divers musées et administrations sur le territoire national, ainsi que dans les centres culturels et les ambassades françaises à l'étranger, avec le concours de l'Afaa.

On peut les découvrir dès à présent, et jusqu'au 13 avril, au Centre national de la gravure de Chatou. Installé dans les anciens ateliers de Derain et Vlaminck, soutenu par le ministère de la Culture, la ville de Chatou et le département des Yvelines, ce centre sera entièrement consacré à la valorisation des techniques de création dans le domaine de l'estampe.

Rens : centre national de la gravure contemporaine, 01.39.52.43.78.

Commande publique 1996.

Carole Benzaken.

Les 40 artistes :

Martine Aballea, Kenneth Alfred, Ghada Amer, Michel Aubry, Albert Ayme, Gilles Barbier, Carole Benzaken, José-Manuel Broto, Damien Cabanes, Philippe Cognée, Christine Crozat, Dado, Eric Dalbis, Hervé Di Rosa, Noël Dolla, Philippe Favier, Wolfgang Gäfgen, Michel Haas, Shirley Jaffe, Laurent Joubert, Pascal Kern, Dominique Labauvie, Jean Larivière, Marc Le Mène, Léa Lublin, Frédérique Lucien, Philippe Mayaux, Ming (Yan Pei Ming), Bernard Moninot, Jean-Pierre Pincemin, Daniel Pommereulle, Bernard Rancillac, Judith Reigl, Edda Renouf, Alain Séchas, Djamel Tatah, Gérard Traquandi, Jacques Villeglé,

Les 30 ateliers :

Association de créateurs lithographes (Acl) ; Atelier A ; Atelier A fleur de pierre ; Atelier Arte ; Atelier Franck Bordas ; Atelier Lacourière et Frelaut ; Atelier de lithographie La bête à cornes ; Atelier René Taze ; Alain Buyse Edition ; Michel Casse lithographe Editeur ; Alain Controu Taille doucier ; Editions du Ranchin ; Pierre Lallier ; Daniel Jacomet Editeur et imprimeur d'art ; Editions Tanguy Garric ; Graphica ; L'Atelier ; Eric Linard Editions ; Imprimerie Clot, Bramsen et Georges ; Item Editions ; Eric Linard Editions ; Daniel Moret ; Le Petit-Jaunais ; Pousse-Caillou ; Les Presses du Jardin ; RLD Atelier Dutrou ; Pansic ; Société pour la diffusion de l'art contemporain Del-Arco ; Urdla ; Michel Vilage ; Michael Woolworth Publications

expositions

Djamel Tatah à l'école des Beaux-arts de Valenciennes. A travers le genre du portrait, Djamel Tatah conjugue deux traditions picturales : la première, plus ancienne, du tableau figuratif de l'art occidental, et l'autre, plus proche, du formalisme et de l'abstraction géométrique de l'art de ce siècle. Toutefois cette conjugaison s'opère sur le mode du renversement : Tatah

unit dans ses tableaux une figure abstraite et un fond figuratif. Les portraits réalisés entre 1989 et aujourd'hui sont présentés à la galerie de l'école des Beaux-arts de Valenciennes, du 7 février au 29 mars.

Rens : l'Aquarium, 03.27.22.57.63.

Lani Maestro. *Ohrenlust* est le nom de l'exposition de Lani Maestro qui s'ouvre au centre d'art d'Hérouville Saint-Clair (Basse Normandie) le 15 février prochain, jusqu'au 13 avril. Plusieurs installations, dont l'une spécialement réalisée pour cette exposition, nous entraînent dans une exploration délicate des thèmes intimes chers à cette artiste philippine : la maison, le lieu, la mémoire et la mortalité.

Rens : centre d'art contemporain de Basse-Normandie, 02.31.95.50.87.

Dérives est le nom générique d'un vaste ensemble de manifestations qui, tout au long de l'année, font du Domaine de Kerguéhennec, centre d'art contemporain, un lieu de formations et de recherches interdisciplinaires, bénéficiant de partenariats divers, avec la Cité de la musique de Paris, le théâtre de Lorient, le Centre dramatique de Bretagne, la Kunsthalle de Bâle... Une série d'accrochages accompagnent et complètent la réflexion des artistes. Ainsi, à partir du 22 février, les réalisations d'artistes actuellement en résidence (Mariana Abramovic, Jean-Marc Bustamante, Pier Paolo Calzolari, Sylvie Défraoui, Geoffrey James, Adrian Schiess, Robert Suermond) côtoieront des oeuvres produites précédemment au Domaine, et celles d'étudiants des Beaux-arts actuellement en formation.

Rens : Domaine de Kerguéhennec, 02.97.60.44.44.

Export à l'Institut Français d'Architecture. Quels sont les architectes qui s'exportent ? Dans quels pays ? Quels types de programmes ? Avec quels partenaires ? C'est à ces questions que cette exposition veut répondre en dressant un panorama inattendu où l'on découvrira que les architectes français qui s'exportent à l'étranger sont plus nombreux qu'on ne l'imagine. Il s'agit de faire le point sur les actions menées par les architectes français hors de leur pays et de réunir le maximum d'informations permettant de développer ces échanges.

du 6 février au 8 mars 1997 - Ifa, 6, rue de Tournon, 75006 Paris.

Histoires en papier retrace l'histoire du parcours du papier en Val-de-Marne : sa fabrication, les industries qui lui sont liées, ses usages industriels et commerciaux, son rôle de support de la pensée et de la communication entre les hommes. Plus de 300 documents, des maquettes ainsi que du matériel d'imprimerie ancien sont présentés.

Du 3 au 28 février. Hôtel du Département de Créteil. Exposition organisée par les Archives départementales du Val-de-Marne.

festivals

Festival de l'Imaginaire (mémoire et créations du monde). Donner à voir ce qui ressort du génie créateur des peuples, tel est l'objectif de ce festival mis en place par la Maison des cultures du monde (Mcm).

Historiquement, cette institution dirigée par Chérif Khaznadar a pour vocation première de présenter au public la diversité des formes d'expression et d'identités culturelles dans le monde, telles qu'elles se trouvent incarnées dans certains arts vivants, comme la danse ou le théâtre. Dans cette perspective, elle vient de publier aux éditions Favre un *Atlas de l'imaginaire*, à la fois guide de spectacles et hommage aux cultures rares, insolites, parfois oubliées ou méconnues.

De l'Inde à l'Ethiopie, de la Turquie à la Palestine, du Japon au Bangladesh, de la Bachkirie au Niger et à Madagascar, la Mcm présente en 1997 une grande variété de spectacles (chants, danses, drame dansé rituel, etc).

Cinq tables rondes, centrées autour du thème du corps-tabou, ponctueront le cycle de représentations. Chaque table ronde réunira de cinq à sept spécialistes et sera précédée d'une "performance". Par ailleurs, en collaboration avec la Biennale de la Danse du Val de Marne, dont le programme porte sur les rapports entre l'Asie et l'Occident, un débat sera organisé sur l'attrait pour les cultures autres. (Voir p. 19)

En 1998, cette manifestation devrait quitter ses locaux traditionnels de la Mcm, au sein de l'Alliance française, pour rejoindre d'autres structures parisiennes.

Du 21 février au 27 mars 1997. Rens : Mcm, Arwab Esber, 01.40.49.07.69.

Le Cnc à Imagina, forum consacré aux images de synthèse.

Le Cnc accompagne depuis de nombreuses années l'évolution des techniques ou de projets multimédia. A cet effet, il a mis en place un ensemble de mécanismes d'aide : aide à l'investissement des industries techniques du cinéma et de l'audiovisuel ; aide à la recherche et au développement pour soutenir la création de nouveaux produits ou de nouvelles méthodes de production ; aide à la production d'oeuvres cinématographiques

ou audiovisuelles faisant appel à des traitements numériques, ou à des techniques spécifiques ; aide à l'édition de programmes multimédia en réseau ou sur cédérom.

A travers ces actions, le Cnc encourage l'expérimentation et l'innovation et soutient le développement d'une offre française de très haut niveau dans ce domaine des nouvelles technologies ainsi que l'apparition de nouveaux talents.

Afin de mieux cerner les enjeux et la potentialité des nouvelles techniques de l'image numérique, pour la troisième année consécutive, le Cnc collabore avec *Imagina* à l'organisation d'une journée Cinéma, dédiée à la rencontre des professionnels du cinéma et de l'image numérique. Cette journée s'articulera autour de quatre sessions abordant des thèmes de réflexion comme l'incidence des nouvelles techniques numériques en amont de la réalisation, l'émergence de nouveaux types d'œuvre cinématographique, l'évolution des métiers, et la mise en adéquation des formations proposées par les écoles de cinéma.

Du 19 au 21 février à Monte-Carlo.

Lectures à domicile en 1997 pour les *Francophonies en Limousin*. Les Francophonies en Limousin, ce ne sont pas seulement quelques jours en septembre, autour d'un festival international de théâtre. Depuis 1988, le festival accueille également des auteurs francophones pour des séjours de trois mois en résidence d'écriture. Ces écrivains bénéficient de bourses du Cnl et de l'Association Beaumarchais.

En 1997, la direction du festival a décidé d'élargir encore ses activités et d'aller à la rencontre du public limousin, par le biais de lectures à domicile, comme ont commencé à le faire le Théâtre de l'est parisien ou la scène nationale de Combs-la-ville. Tous les mois, cette nouvelle activité littéraire permettra à un auteur francophone de se rendre dans une famille, afin de lire quelques extraits de ses œuvres et d'établir un dialogue. Sont d'ores et déjà pressentis Abdelkader Djemaï et M'Hamed Benguettaf (Algérie), Francine Ruelle et Michel Ouellette (Canada, Québec).

Par ailleurs, le Centre dramatique national de Limoges a souhaité s'associer au festival pour la journée de la Francophonie, le 20 mars 1997, avec des lectures d'auteurs francophones, effectuées par des comédiens qui seront alors en répétition pour la création du spectacle de Silviu Purcarea.

Rens : Francophonies en Limousin, 05.55.10.90.10.

publications

Versailles, complot à la Cour du Roi Soleil. La Réunion des musées nationaux, Canal +, Multimédia et Cryo ont, en s'associant dans cette coproduction, créé un nouveau genre : le cédérom ludo-culturel. Cette création rencontre un grand succès : 60 000 exemplaires de *Versailles, complot à la Cour du Roi Soleil* ont, en trois mois, été vendus...

Créé à partir d'une idée des éditions Textuel et avec le concours de la conservation du château de Versailles, *Versailles, complot à la Cour du Roi Soleil* invite l'utilisateur à une "immersion" dans la vie de Cour au temps de Louis XIV en

l'entraînant dans un monde d'aventures culturelles et d'énigmes.

Le cédérom bénéficie d'une nouvelle technologie développée par Cryo : l'Omni 3D. Elle permet de proposer à l'utilisateur une vue hémisphérique des décors, qui ont été reconstitués tels qu'ils étaient en 1685 et au sein desquels des séquences animées font revivre des personnages historiques.

Mis en vente en novembre 1996, *Versailles, complot à la Cour du Roi Soleil* a été sélectionné pour les Milia d'Or 1997 (catégorie jeux) qui seront décernés, au mois de février, au Marché international de l'édition et des nouveaux médias (Milia). Tout semble donc indiquer que ce cédérom, d'un genre nouveau, amorce une brillante carrière, qui n'est pas sans rappeler celle d'un autre grand best seller des cédéroms : *Le Louvre, peintures et palais*.

Publication de nouveaux actes de colloques du Louvre :

- *Nicolas Poussin, (1594-1665)*, actes du colloque organisé à l'occasion du quatrième centenaire de la naissance de l'artiste et de sa rétrospective. Coédition musée du Louvre/Documentation française. 2 tomes. 970 p., ill. nb. 540 F.

- *Andromède ou le héros à l'épreuve de la beauté*, actes du colloque organisé en février 1995 au musée du Louvre par le service culturel et l'université de Montréal. Coédition musée du Louvre/Klincksieck. 855 p., ill. nb. 390 F.

- *Sculptures hors contexte, actes du colloque international organisé en avril 1994 par le service culturel*. Coédition musée du Louvre/Documentation française, 168 p., 120 F.

- *L'Égyptomanie à l'épreuve de l'archéologie, actes du colloque organisé par le service culturel en avril 1994*. Coédition musée du Louvre/Éditions du Gram, 696 p.,

- *Géricault, ouvrage collectif sous la direction de Régis Michel*. Coédition musée du Louvre/Documentation française, 2 tomes, 1094 p., 550 F.

Chiffres-clés, rendez-vous annuel avec les statistiques de la culture, vient de paraître. Cet ouvrage donne, à travers plus de 150 pages de tableaux et graphiques, pour chaque secteur, des repères sur lesquels s'appuient les acteurs ou observateurs de la vie culturelle. Outre l'état des lieux de 1995, des séries de

données sont présentées sur longue période. Parmi celles fournies pour l'année 1995 : les fréquentations du patrimoine national : 8 millions d'entrées dans les monuments nationaux et 13 millions dans les musées nationaux ; l'équipement des ménages en matériel vidéo : 48% des ménages possèdent plus d'un téléviseur couleur, 68% sont équipés d'un magnétoscope et 16% d'un caméscope ; les élèves des écoles de musique contrôlées par le ministère de la culture : 266 000 élèves dans les conservatoires nationaux, écoles nationales et écoles municipales agréées de musique et de danse formés par 14 000 enseignants ; l'emploi dans les activités culturelles : 424 000 personnes travaillent dans les différents secteurs de la culture soit près de 2% de la population active ayant un emploi.

Chiffres-clés, statistiques de la culture. **Édition 1996. Janine Cardona, Chantal Lacroix, Ministère de la culture, Direction de l'administration générale, Département des études et de la prospective. Documentation Française, 95 F.**

Statistiques de la culture en Europe est un recueil des principales données actuellement disponibles dans les Etats-membres de l'Union Européenne. Organisé par grands domaines statistiques, il témoigne de la richesse mais également de la grande variété des mesures des activités culturelles à travers l'Europe. Cet ouvrage est la première manifestation de l'entreprise de coopération statistique qui associe les 15 Etats membres de l'U E depuis l'initiative lancée en 1995 par le Ministère de la culture. Il sera suivi dans les prochains jours de la parution d'un répertoire *Les sources de statistiques culturelles en Europe*.

Statistiques de la culture en Europe. **Premiers éléments Eries-Dafsa, sous la direction du département des études et de la prospective du ministère de la Culture. Commission Européenne (DGX), ministères espagnols et français de la culture. Documentation Française, 100 F.**

colloques

Séminaire Espace, habitat, architecture en milieu rural. Approches anthropologiques. L'Ecole nationale du patrimoine a proposé en fin d'année un séminaire organisé par la Mission du patrimoine ethnologique et la sous-direction de l'Inventaire général, à Saint-Maximin-La-Sainte-Baume.

Au terme de ces journées, il a été souligné que la dimension rurale devrait être un pont entre les services de l'inventaire et les services de l'ethnologie bien que les métiers et les outils de chacun soient différents. La maison est l'objet privilégié de l'étude de l'Inventaire général qui à travers la typologie s'intéresse davantage à la forme. Elle l'est moins pour l'ethnologue qui privilégie la fonction. Les uns et les autres mettent en évidence les liens entre analyses architecturales et socio-économiques. Mais les divergences de méthodes entre les chercheurs deviennent telles qu'il est aujourd'hui difficile de trouver des ethnologues pour terminer les volumes de l'architecture rurale de la France.

Rens : Denis Chevallier, 01.40.15.86.45 ; Marc Pabois, 01.40.15.86.62.

Formation continue des architectes.

La Direction de

l'architecture vient de

publier un petit opuscule

consacré à la formation

continue des architectes qui,

comme le souligne son

sous-titre, *Une*

diversification nécessaire

de la profession, propose

aux professionnels pistes,

renseignements et adresses

pour remédier à une

situation professionnelles

actuellement en crise.

Rens : Da, Jean-Pierre

Courtiau, 01.40.15.32.84.

Fax : 01.40.15.30.00.

Les 7 et 8 avril 1997 les **Littératures coloniales** feront l'objet d'un colloque et d'une exposition au Centre des Archives d'Outre-mer à Aix-en-Provence. Organisé par l'Association *Mémoires méditerranéennes* et l'Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman, cette rencontre aura pour axes dominants :

- un état des problématiques d'étude de la littérature coloniale et une analyse du phénomène redécouverte des mémoires coloniales dans une perspective comparatiste (France, Italie, Grande-Bretagne).

- l'aventure coloniale dans les littératures pour la jeunesse.

- le rapport texte/image sur ses différents supports (ciné-roman, beau livre, album photographique, BD...).

- les thématiques nouvelles (retour au désert, néo-exotisme, immigration).

L'exposition s'attachera quant à elle à illustrer combien la littérature des colonies est construite sur un ensemble d'images remarquablement persistantes. Quatre grands pôles thématiques organiseront le discours : la naissance de la littérature coloniale sur le terrain, l'élargissement du champ de la littérature des colonies et la production d'images types dans les différentes expressions littéraires, les ouvrages de propagande et la théorisation qui l'accompagne, la redécouverte du thème colonial...

Rens : Mémoires méditerranéennes

04.42.21.59.88. ou CAOM d'Aix-en-Provence,

Anne-Cécile Tizon 04.42.93.38.50.

spectacles vivants

Biennale de danse du Val-de-Marne.

Carrefour des arts, aide à la création du spectacle vivant, rencontre avec le plus large public : la 9^e biennale nationale de danse du Val-de-Marne demeure le reflet de la volonté du département de développer ses pratiques culturelles. Depuis sa préfiguration en 1979, la biennale s'est progressivement enrichie. 1997 représente une nouvelle étape dans le processus d'incitation d'aide à la création puisque qu'elle a invité, à part égale, des artistes asiatiques attirés par la culture européenne, et des chorégraphes travaillant en France et

s'intéressant particulièrement à l'Asie. Plus que le choix d'une thématique consacrée à l'Asie, c'est l'attrait réciproque des cultures entre elles qui est ainsi souligné.

Organisée par le Conseil général du Val-de-Marne, la biennale bénéficie notamment du soutien financier du ministère de la Culture (Drac Ile-de-France et Dai). 19 février - 4 avril. Rens : 3615 biennale 94. Réservations : 01.46.86.70.70.

nominations

MONIQUE BARBAROUX a été nommée directeur général de l'établissement public du Parc de la Villette.

ROLAND RECHT (conservateur en chef, directeur général des huit musées de Strasbourg, professeur à l'Université de Strasbourg), est chargé d'une mission de réflexion et de proposition portant notamment sur le projet de bipolarisation du Mnam-Cci en deux départements distincts qui comporterait, d'une part, un département à vocation historique, le Mnam et d'autre part, un département provisoirement intitulé "Centre de création et culture contemporaines". C'est sur l'entité à vocation historique et patrimoniale issue de cette partition que portera plus particulièrement l'étude.

MARIE-CLAUDE BEAUD est nommée directeur des musées de l'Union des arts décoratifs, en remplacement de Pierre Arizzoli-Clémentel. Elle aura la charge de quatre musées : musée des arts décoratifs, musée de la mode et du textile, musée de la publicité, musée Nissim de Camondo.

JOHN NELSON est nommé à la tête de l'Ensemble orchestral de Paris, ensemble soutenu conjointement par la Ville de Paris et le ministère de la Culture.

Il devrait prendre ses fonctions à compter de la saison 1998-1999, après une saison intermédiaire en 1997-1998. Il succédera à Jean-Jacques Kantorow qui n'a pas souhaité le renouvellement de son mandat à la tête de l'Ensemble.

JEAN-CLAUDE GROSHENS, conseiller d'Etat, a été nommé président du Conseil supérieur des bibliothèques. Il avait été récemment chargé par le premier ministre d'une mission sur l'édition publique.

VÉRONIQUE CHATENAY-DOLTO est nommée directeur adjoint du Livre et de la lecture à partir du 16 février).

Administrateur civil hors classe, ancienne élève de l'École normale supérieure et de l'École nationale d'administration, Véronique Chatenay-Dolto est affectée au ministère de la Culture depuis 1983. Elle y a occupé les fonctions de chef du bureau du budget, à la direction de l'administration générale, puis en 1987, elle a été détachée au Cnl comme secrétaire général, auprès de Jean Gattegno. En 1990, elle rejoint la Rmn, où elle a été nommée directeur administratif et financier.

Les modalités d'envoi de la Lettre d'information sont en cours de restructuration. Nous vous prions de nous excuser pour les désordres que cela pourrait occasionner dans la réception de votre abonnement.

Glossaire

Afaa : association française d'action artistique, **Bnf** : bibliothèque nationale de France, **Bpi** : bibliothèque publique d'information, **Cnap** : centre national des arts plastiques, **Cnc** : centre national de la cinématographie, **Cnl** : centre national du livre, **Cnmhs** : caisse nationale des monuments historiques et des sites, **Cnp** : centre national de la photographie, **Crl** : centre régional des lettres, **Da** : direction de l'architecture, **Daf** : direction des archives de France, **Dag** : direction de l'administration générale, **Dai** : département des affaires internationales, **Dap** : délégation aux arts plastiques, **Ddf** : délégation au développement et aux formations, **Dep** : département des études et de la prospective, **Dglf** : délégation générale à la langue française, **Dic** : département de l'information et de la communication, **Dli** : direction du livre et de la lecture, **Dmd** : direction de la musique et de la danse, **Dmf** : direction des musées de France, **Dp** : direction du patrimoine, **Drac** : direction régionale des affaires culturelles, **Dts** : direction du théâtre et des spectacles, **Ensad** : école nationale supérieure des arts décoratifs, **Ensb-a** : école nationale supérieure des beaux-arts, **Ensci** : école nationale supérieure de création industrielle, **Rmn** : réunion des musées nationaux.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Stéphane Martin.
RÉDACTEUR EN CHEF : Françoise Pams. RÉDACTION : Elisabeth Vitou 01.40.15.83.65, Sophie de Castelnau 01.40.15.82.95, Florent Thibault 01.40.15.81.41. COMITÉ DE RÉDACTION : Jacques Bordet, Didier Cossé, Hélène Dos Santos, Hélène Dussauchoy, Robert Föhr, Michel Gerbaud, Brigitte Jais, Amal Lahlou, Martine Lehmans, Dominique Lesterlin, Elisabeth Letourneur, Catherine Merlihot, Jacques Vincent. MISE EN PAGE (PAO) : Sophie de Castelnau. Pour recevoir la lettre d'information, adresser une demande écrite au Dic, ministère de la Culture, 3, rue de Valois, 75042 Paris Cedex 01. Fax : 01.40.15.85.52. CONCEPTION GRAPHIQUE : Polytechniques. IMPRIMEUR : Maulde et Renou. NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE : 1290 AD. Le numéro : 2 F. TIRAGE : 33000 ex. Ce numéro comporte un supplément : DÉVELOPPEMENT CULTUREL de 4 pages. MINITEL : 3615 Culture. INTERNET : <http://www.culture.fr>